

lières, et assez souvent présentées devant les cours dans le but de déterminer la date de certaines transactions locales. D'abord, ces registres tenus ainsi le soir peuvent paraître ennuyeux; mais si on les tient régulièrement et avec persévérance pendant deux ou trois ans, ce travail devient une habitude à laquelle on se livre avec plaisir et qui est avantageuse à toute personne qui ne la néglige pas.

**Choses et autres**

*Société d'agriculture, No 2, du comté de Charlevoix.*—A l'assemblée générale et annuelle des membres de la Société d'agriculture, No 2, de ce comté, tenue au Palais de Justice, le 17 courant, ont été élus directeurs de la dite Société pour l'année 1891, les messieurs dont les noms suivent :

Rév. M. Amb. Fafard, Ptre. V. F. MM. Léandre Bouchard, Mars Fortin, Louis Larouche, Gédéon Dufour, Adolphe Simard, pour la Baie St. Paul; M. Onésime Fortin, pour St. Urbain; M. Abel Audet, pour les Eboulements; M. Didier Duchesne, pour St. Hilarion.

A une assemblée des Directeurs, tenue le même jour, ont été réélus officiers: Rév. M. Amb. Fafard, Ptre. V. F. Président; M. Léandre Bouchard, Vice-Président; M. Thomas Tremblay, Secrétaire-Trésorier.

\* \* \*

On annonce que le gouvernement doit nommer une commission qui accompagnera le Premier ministre, lors de son voyage en Europe. Cette commission ira étudier l'industrie de la betterave dans les endroits où elle est la plus florissante.

\* \* \*

Un jardin bien entretenu et où il y a toujours de quoi à prendre, c'est la moitié de la vie.

\* \* \*

Un cultivateur demandait à son voisin, comment il se faisait que dans son jardin tout poussait si bien et si vite?— Mon ami, répond le voisin, j'y mets trois choses: le travail, l'engrais et de bonnes semences! Recette facile, et je promets le même succès à tous ceux qui auront le courage de la mettre en pratique. C'est rien de nouveau, mais combien peu y pensent. Pendant que tu fumais bien tranquillement ta pipe près du poêle, allant quelquefois d'un voisin à l'autre pour passer le temps, moi je faisais mes travaux de jardinage, et tu t'étonnes de mon succès! Va pauvre routinier!

**RECETTES**

*Boucher les fentes d'un poêle*

Lorsque le feu ou la fumée sortent d'une fente de poêle, on peut y remédier de suite en bouchant avec une pâte faite de portions égales de cendres et de sel commun mouillées d'une quantité d'eau suffisante. Il est indifférent que le poêle soit chaud ou froid. On peut également employer des limailles de fer mêlées à du blanc de plomb et de l'huile de lin jusqu'à la consistance du mastic.

*Café de betteraves*

On lave bien et on racle un peu des betteraves crues; on les coupe ensuite par petits morceaux, carrés, gros au plus comme des dés à jouer. On les pose sur les claies et on les fait sécher au four après que le pain en est retiré et à deux ou trois reprises différentes. Quand ces morceaux sont bien secs, sans être rôtis ni brûlés, on les fait griller comme le café, dans une poê-

le, jusqu'à ce qu'ils aient une couleur brune un peu foncée; on prend garde de ne pas les brûler; on les verse sur une table et on les laisse se refroidir et s'affaiblir. Alors on les met dans un moulin à café, ou les moud à l'ordinaire, puis on se sert de cette poudre comme du café. On en met la même quantité; un peu plus n'y fait point de mal, mais il ne faut pas que la décoction soit trop forte. La liqueur qu'on en tire est très limpide, a une couleur superbe de café. On sent bien que, par le goût, ce breuvage n'est pas du véritable café; mais en faisant un bon café à l'ordinaire on le tire au clair et en mêlant deux tiers de liqueur de betterave à un tiers de café, on aura de la peine à s'apercevoir de ce petit goût de caramel que la betterave lui donne.

PROVINCE DE QUEBEC, } *La Cour de Circuit dans et pour le*  
*District de Kamouraska.* } *Comté de Témiscouata, siégeant*  
 No. 1518. } *à L'Isle-Verte.*

(En vacance)

Par LOUIS N. GAUVREAU, G. C. C.

Le quinzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND et JEAN-BAPTISTE RAYMOND, marchands de L'Isle-Verte, y faisant commerce en société sous la raison sociale de Charles Bertrand & Compagnie,

Demandeurs;

vs.

J.-BAPTISTE RIGODIO dit BASTILLE, yeoman, ci-devant de L'Isle-Verte, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur de comparaître sous deux mois.

Donné à L'Isle-Verte, ce 15 décembre 1890.

Signé Ls N. GAUVREAU, G. C. C.

Vraie copie,

Ls N. Gauvreau.

PROVINCE DE QUEBEC, } *La Cour de Circuit dans et pour le*  
*District de Kamouraska.* } *Comté de Témiscouata, siégeant*  
 No. 1521. } *à L'Isle-Verte.*

(En vacance)

Par LOUIS N. GAUVREAU, G. C. C.

Le quinzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND et JEAN-BAPTISTE RAYMOND, marchands de L'Isle-Verte, y faisant commerce en société sous la raison sociale de Charles Bertrand & Compagnie,

Demandeurs;

vs.

NAPOLÉON TURCOTTE, yeoman, ci-devant de St-Epiphane, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur de comparaître sous deux mois.

Donné à L'Isle-Verte, ce 15 décembre 1890.

Signé Ls N. GAUVREAU, G. C. C.

Vraie copie,

Ls N. Gauvreau.

PROVINCE DE QUEBEC, } *La Cour de Circuit dans et pour le*  
*District de Kamouraska.* } *Comté de Témiscouata, siégeant*  
 No. 1520. } *à L'Isle-Verte.*

(En vacance)

Par LOUIS N. GAUVREAU, G. C. C.

Le quinzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND, et JEAN-BAPTISTE RAYMOND, marchands de L'Isle-Verte, y faisant commerce en société sous la raison sociale de Charles Bertrand & Compagnie,

Demandeurs;

vs.

JOSEPH L'ITALIEN, yeoman, ci-devant de St-Epiphane, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur de comparaître sous deux mois.

Donné à L'Isle-Verte, ce 15 décembre 1890.

Signé Ls N. GAUVREAU, G. C. C.

Vraie copie,

Ls N. Gauvreau.